



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-09-27/02 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 08

Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2023-09-27/01 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Péret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à M. Arnaud Bertrand, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-09-27/20

Objet : marché n° 2022-28 relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux, conclu avec la société Engie Solutions - Avenant n° 1.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2023-09-27/20

Objet : marché n° 2022-28 relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux, conclu avec la société Engie Solutions - Avenant n° 1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2194-1 et R2194-2,

VU le marché n° 2022-28 relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux, notifié le 6 octobre 2022, et conclu avec la société « Engie Solutions »,

VU l'annexe n° 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières de ce marché,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources et Aménagement et Environnement réunies en séance le 18 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2022-28 relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux est composé d'une partie forfaitaire pour l'exécution des prestations d'entretien courant d'un montant annuel de 132 192,85 € HT, soit 158 631,43 € TTC, et d'une partie exécutée au moyen de bons de commande pour l'exécution des prestations de gros entretien et de réparation sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 70 000,00 € HT, soit 84 000,00 € TTC, pour un montant global annuel de 202 192,85 € HT, soit 242 631,43 € TTC,

CONSIDÉRANT que ledit marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, reconductible trois fois pour la même durée,

CONSIDÉRANT que l'annexe n° 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières relative à la liste des équipements ne comprend pas la chaudière gaz de la Miellerie Wagner,

CONSIDÉRANT que l'ajout de cette chaudière entraîne une augmentation de 336,95€ HT de la partie forfaitaire qui passe alors à 132 529,80€ HT, sans entraîner de variation de la partie à bons de commandes,

CONSIDÉRANT que le montant global annuel du marché est porté à 202 529,80€ HT soit une augmentation de 0,25 % par rapport au montant global initial du marché,

CONSIDÉRANT qu'un avenant est nécessaire pour compléter l'annexe n° 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières relatif à la liste des équipements, et prendre en compte l'augmentation du montant global annuel,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2022-28 relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux, attribué à la société ENGIE SOLUTIONS, joint à la présente délibération.

Délibération n° 2023-09-27/20

Objet : marché n° 2022-28 relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux, conclu avec la société Engie Solutions - Avenant n° 1.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230927-DEL_23_09_27_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Acte affiché du 06/10/2023 au 07/12/2023